



## Présentation des 10 mesures de “sortie de crise” ou comment remettre de l’huile sur le feu

Pour faire suite à notre message du 17 avril au sujet de la déclaration que l’intersyndicale a adressé à nos deux ministres de tutelle, voici plus en détail un retour sur cette grande mascarade. Notons d’abord que cette visite tant attendue s’est déroulée en l’absence du directeur général, du directeur général délégué aux ressources et de la directrice des ressources humaines. Et ensuite, que les représentants des personnels ont été tenus à distance puisqu’ils n’ont pu assister qu’à la présentation des 10 mesures en fin de matinée, sans échange possible avec les ministres.

Loin d’apporter l’apaisement souhaité, la ministre de l’agriculture a remis en cause les conditions d’utilisation du port discret de l’arme de poing, souhaitant qu’il soit systématique sur des terrains d’exploitants agricoles. Nous vous invitons à regarder une partie de son intervention devant les caméras (<https://www.google.com/gasearch?q=ofb%20monde%20agricole&source=sh/x/gm2/5#fposte=ive&vld=cid:3f9966ba,vid:32DDbuqKUNU,st:0>). Cette position constitue pour l’Intersyndicale une provocation intolérable. En effet, les conditions de ce port discret ont été fixées dans une instruction interne de l’OFB et sont déjà élargies par rapport à la circulaire de décembre 2024. Comment comprendre que la ministre en demande encore plus, sauf à y voir un téléguidage de certains syndicats agricoles ?

Nous résumons ci-dessous nos motifs de désaccord avec les 10 mesures proposées par notre direction au Premier ministre :

1. Déploiement du port d’arme discret pour l’ensemble des contrôles administratifs programmés dans les corps de ferme : mesure contestée par l’intersyndicale à travers un recours déposé début avril auprès du Conseil d’État, en raison notamment de l’affaiblissement de la sécurité des agents, et de l’inégalité de traitement des usagers face à la contrainte publique.

2. Inscription dans la loi de l’habilitation des inspecteurs de l’environnement à mettre en place le port de la caméra individuelle et lancement sans délai des procédures de déploiement progressif, dès avis de la CNIL : aucune information sur les modalités précises de mise en place, son financement et la charge induite de travail n’a été présentée au sein de l’établissement. Il y a fort à parier que l’on déploie des moyens technologiques coûteux et chronophages alors même que toutes les données indiquent que les conflits sont très rares dans les contrôles menés par nos agents.

3. Mise en place d'un guichet/adresse électronique permettant de porter à connaissance des contrôles problématiques et mise en place d'une inspection générale au niveau national au sein de l'OFB pour enquêter sur ces interventions problématiques : la ministre de l'agriculture elle-même a reconnu dans son discours que cela ne représentait qu'un nombre infime de cas (0,05 % des contrôles selon le rapport d'inspection de l'IGEDD de 2024). Là aussi, notre DG envisage des moyens considérables pour résoudre un problème imaginaire, inventé par certains syndicats agricoles à des fins électoralistes ! Il n'est pas écrit clairement que les agents puissent faire appel à cette inspection si c'est le comportement des contrôlés qui est mis en cause !

4. Formalisation des échanges réguliers entre le réseau des chambres d'agriculture et l'OFB, aux niveaux national, régional et départemental : pourquoi pas ? Car il serait grand temps que les chambres d'agriculture prennent leur part de travail dans la normalisation des relations entre l'ensemble des agriculteurs et l'OFB.

5. Publication par l'OFB et les ministères de tutelle de fiches pratiques sur les sujets les plus irritants pour expliquer la réglementation et accompagner les agriculteurs : n'est-ce pas d'abord le rôle des chambres d'agriculture ? Encore une mesure qui déporte les responsabilités et la charge des représentants des agriculteurs vers les services publics.

6. Généralisation des formations des inspecteurs de l'environnement aux enjeux agricoles et des agents de développement des chambres d'agriculture aux enjeux de biodiversité. Tous les policiers de l'environnement seront formés d'ici 5 ans : oups !!! Le délai de 5 ans est remis en cause par la ministre de l'environnement pour un délai plus contraint... Elle semble ignorer que la plupart des techniciens de l'environnement travaillent au contact des agriculteurs depuis de nombreuses années, voire des décennies, et sont donc parfaitement conscients des enjeux auxquels sont confrontés les agriculteurs.

7. Lancement d'une large campagne de communication consacrée aux enjeux de la protection de l'environnement : celle de l'année passée, dont nous n'avons pas été informés du coût, n'aura donc pas suffi ?

8. Chaque année, une journée sera consacrée à des contrôles à blanc à visée pédagogique, sur une thématique environnementale choisie, visant à améliorer les contrôles et à intégrer les enjeux environnementaux dans les actions en cours dans les départements concernés en lien avec les préfets : que dire d'une des explications données sur la FAQ : *"Il s'agit d'une analyse de la conformité de l'activité par rapport à différentes réglementations sans sanctions. Les usagers seront informés en amont de ces contrôles à blanc de manière à ce qu'ils puissent préparer les documents éventuels nécessaires."* En résumé , "planquez tout, on arrive !!!" Une autre opération de communication, qui ne sensibilisera que les agriculteurs en règle et fera ricaner ceux qui ne respectent pas le droit de l'environnement.

9. Lancement d'une réflexion de revue des normes et échelles des peines afin d'adapter les réponses pénales aux enjeux tout en améliorant la lisibilité et la compréhension des normes concernées, sous l'égide du Premier ministre : cette mesure est typiquement un rajout de niveau interministériel glissé là en mode "cavalier parlementaire" pour ne pas dire "cheval de Troie". Il y a toutes les chances que cette nouvelle révision des normes environnementales soit pour le gouvernement l'occasion de rogner encore sur la protection de la nature au bénéfice des lobbies de l'agro-industrie ...

10. Organisation d'un colloque national sur la police de l'eau et de la nature : voici ce que l'on trouve à ce sujet sur la FAQ "*Les travaux de ce colloque de l'OFB seront utiles pour alimenter les réflexions nationales. Ainsi, les conclusions de cette journée, les conclusions des travaux menés sur la proportionnalité des peines, par la cour des comptes sur l'évaluation de politique publique sur la police de l'eau et ceux actuels menés sur la simplification aboutiront sur un « acte final » organisé par les Ministères en fin d'année*". Une occasion de plus pour raboter les prérogatives des inspecteurs de l'environnement et les mettre sous tutelle des préfets, sous prétexte de "simplification" et de priorité à la "souveraineté alimentaire" ?

En bref, la grande majorité de ces mesures, qui sont pour la plupart proposées par notre direction, sont à la charge de l'OFB et de ses agents. Quel effort en face de la part du monde agricole ?

Dans son mail du 17 avril aux agents, le DG a exprimé sa "*conviction que ces mesures vont nous aider à relever nos défis*". Il est bien le seul à en être persuadé !

Ces mesures sont dissonantes avec les documents existants relatifs à l'établissement : ambitions du projet "Raison d'être" et "charte de déontologie et des droits et des devoirs des agents de l'OFB" sur le traitement équitable des usagers tel qu'évoqué dans l'instruction sur les missions de police.

Nos ministres et notre direction générale demandent aux agents de l'OFB des efforts pour sortir d'une crise qu'ils subissent depuis un an et demi et dont ils ne sont pas responsables. De plus, les mesures proposées ne répondent en rien aux problématiques essentielles du monde agricole (revenus décents, accord Mercosur, dépendance à la chimie, aux semences industrielles et à la mécanisation, accès au foncier, ...).

L'Intersyndicale n'en restera pas là.

Dans un premier temps, nous vous rappelons qu'en cas de danger (avéré ou ressenti), vous devez faire valoir votre droit de retrait. Nous pensons par exemple à nos deux collègues qui, à Autun le 14 avril, ont opportunément évité un comité d'accueil de 60 agriculteurs... (<https://www.larenaissancehebdo.fr/actualite-41205-autun-un-barrage-de-castor-semble-la-dis-corde-entre-les-agriculteurs-et-l-ofb>).

De plus, nous constatons que les revendications de l'Intersyndicale restent pour la plupart sans réponse valable, notamment sur nos conditions de retraite, ou très insuffisantes (quasi-statut des contractuels).

Au vu de nos objections relatives aux dix mesures, nous demandons à présent une entrevue avec la ministre de l'agriculture, ce qui sera l'occasion de lui rappeler nos revendications. On ne peut pas accepter l'absurdité de certaines de ces mesures, endosser la culpabilité que l'on veut nous faire porter ni se soumettre au bon-vouloir d'organisations qui méprisent l'environnement et de politiciens opportunistes. Des actions et des manifestations sont à prévoir, en élargissant notre mouvement. Nous reviendrons vers vous bientôt pour vous proposer de nouvelles modalités de mobilisation et de protestation.